



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

PROCES VERBAL

CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 1^{ER} DECEMBRE 2021

Présents

ASSELIN Bruno	Président du conseil / Provisieur
FABRE Luc	COCAC
LEFEBVRE Karine	Provisieur Adjoint
PRUVOST Nicolas	Directeur d'Ecole
LORQUIN Bernard	DAF
LASSAN Sophie	Rep des personnels du 1er degré
VIVIER Vincent	Rep des personnels du 2nd degré
GAOU Nicole	Rep des personnels du 2nd degré
KOSSOU Ronan	Rep des personnels du 2nd degré
KINDO Youssoufi	Rep des personnels admin et techniques
N'DJEUNGA Jean-Philippe	Rep des élèves
OUMAROU DIALLO Adil	Rep des élèves
BERTHO Erwan	Rep des parents d'élèves
SAMAILA Issaka	Rep des parents d'élèves
TEFRIDJ Rachida	Rep des parents d'élèves
JULLIEN Stéphane	Conseiller consulaire
GAY Louis-Vincent	Consul de France
MATHIEU Els	Présidente APE
ABOUKHALIL Tayla	Vice-présidente CVL

Invitée :

BLASZCZYK Carole	Attachée de coopération éducative
------------------	-----------------------------------

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance et secrétaire adjoint
2. Approbation du PV du Conseil d'Etablissement du 17 novembre 2021 (*vote*)
3. Présentation du budget 2022 (*vote pour avis*)
4. Carte des emplois (*vote pour avis*)
5. Questions diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le Provisieur ouvre la séance à 18h20 et remercie les membres présents.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

- Secrétaire de séance : M. PRUVOST pour les représentants de l'administration
- Secrétaire adjoint : M. VIVIER, représentant des personnels du 2nd degré – Liste Intersyndicale

2. Approbation des PV du Conseil d'Établissement du 17 novembre 2021 (vote pour approbation)

Monsieur le Proviseur rappelle les éléments du PV et précise que Mme Nessrine HAJJ ALI a été désignée en tant que représentante des personnels administratifs à la Cellule de Formation Continue (Suppléante : Marlène GEOFFREY). Une dernière vérification de la répartition dans les Instances sera faite par les représentants avant publication.

Le procès-verbal du conseil d'établissement du 17 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

3. Présentation du budget 2022 (vote pour avis) – Annexe 1

Monsieur le Directeur des Affaires financières (DAF) rappelle les principes de construction du budget qui est un acte administratif et politique qui retrace les objectifs de l'établissement. Il repose sur les principes d'annualité, d'unité, d'universalité et de sincérité.

Il précise que cette année le document de présentation budgétaire ne prend pas en compte les doubles flux mais que la situation des échanges financiers avec l'AEFE sont présentés dans un document séparé

Ces doubles flux sont traités uniquement en écriture comptable et concernent en décaissement les bourses, la participation à la rémunération des résidents (PRR), la participation financière complémentaire (PFC), indemnités accessoires (HSE...) et en encaissement la participation AEFE projet immobilier, les bourses, la déconcentration des voyages et les décharges syndicales

Les encaissements prévisionnels s'élèvent à 663 083 556 FCFA (dont 398 339 281 FCFA soit 607264 € pour projet immobilier) et les décaissements prévisionnels s'élèvent à 1 119 974 550 FCFA soit un déficit de 456 890 994 FCFA

Le déficit de gestion s'élèvera à un montant de 13 812 645 FCFA après intégration de l'excédent budgétaire de 443 078 349 FCFA

A la fin du BR2 2021 le montant prévisionnel de la trésorerie était de 617 646 328 FCFA qui sera ramené au 31/12/2021 à 603 833 683 XOF

Le budget présenté prend en charge l'augmentation des plus bas salaires de 2.5% ainsi que l'augmentation à partir de septembre 2022 de la participation des familles de 3%

Il présente ensuite la proposition de budget 2022 (Annexe 1) et un tableau d'équilibre financier qui prend en compte la répartition des doubles flux avec des recettes prévisionnelles d'un montant de 2 065 830 400 Fcfa essentiellement les frais de scolarité réglés par les familles et la répartition des dépenses, d'un montant de 1 633 652 051 FCFA.

Il précise que le montant des charges des personnels s'élève à 686 061 958 FCFA et sont réparties de la manière suivante : 11.3% pour les agents, 15.5% pour les personnels administratifs et 73.2% pour les enseignants.

Du fait de la suppression dans la maquette du budget des doubles flux y compris la participation AEFE pour projet immobilier, les recettes sont bien supérieures aux dépenses ce qui entraîne un excédent budgétaire de 443 078 349 FCFA (Recettes- Dépenses sans amortissements) alors qu'avant 2021 nous constatons un déficit. Dans le tableau de l'équilibre financier Monsieur le DAF explique le déficit global de l'établissement pour un montant de 13 812 645 FCFA avec un prélèvement sur la trésorerie

Le résultat prévisionnel est aussi en bénéfice de 858 360 402 FCFA (recettes-dépenses y compris amortissement et hors investissements).

Le niveau de trésorerie Final s'élève à 603 833 683 FCFA se maintient à un niveau correct pour l'établissement et correspond à 99 j de fonctionnement après retraitement des décaissements obligatoires (double flux) pour 86 j en 2021.

Le directeur Financier précise que le dernier calcul du taux d'autofinancement de l'établissement est de 44.4 %, le reste correspondant aux aides de l'AEFE.

Un représentant des personnels du second degré – Liste intersyndicale interroge Monsieur Le DAF sur la répartition des contrats, ainsi que sur le coût plus faible que les années antérieures du contrat de gardiennage.

Monsieur le DAF apporte des précisions :

Le montant de l'ensemble des contrats d'entretien et maintenances représentent 127 416 936 FCFA dont les plus élevés sont le gardiennage pour la sécurité de l'établissement et des logements des personnels et les contrats informatique-réseau.

Le montant des contrats de gardiennage est en baisse suite à l'appel d'offre lancé en 2020 pour le renouvellement du gardiennage du lycée et le contrat de gardiennage pour la nuit concernant les habitations des personnels résidants du lycée. Les dépenses de gardiennages sont aussi en baisse du fait de la diminution du nombre de personnels bénéficiant d'un gardien.

La représentante des personnels du 1^{er} degré – Liste Indépendante interroge sur les éventuelles variations de la participation à la Mutualisation, compte tenu des formations réalisées à distance et des économies ainsi réalisées.

Monsieur le DAF précise que la participation à la Mutualisation est calculée en fonction de la masse salariale. Même si les formations sont actuellement organisées à distance en raison de la crise sanitaire, des frais sont engagés pour ces formations.

Un représentant des parents d'élèves – Liste APE s'interroge sur l'intérêt de ne pas faire apparaître les doubles flux dans le budget et souhaiterait avoir une présentation du budget consolidé.

Monsieur le DAF explique que cette nouvelle présentation correspond à la réalité du fonctionnement budgétaire de l'établissement. Il précise qu'il a donné durant sa présentation des précisions sur l'incidence des doubles flux avec l'AEFE sur le plan comptable.

Un représentant des personnels du 2nd degré – Liste Intersyndicale souhaite davantage de transparence dans les documents préparatoires du budget, qui cette année ne tenaient pas compte des doubles flux et n'ont pas permis une analyse du budget en amont de ce conseil. Monsieur le Proviseur prend note de cette demande et s'engage à transmettre en amont la totalité des documents budgétaires présentés lors des CE.

Un représentant des personnels du 2nd degré – Liste Intersyndicale regrette que le budget prévisionnel 2022 ne prévoient aucune augmentation des salaires des enseignants en contrat local, qui voient toujours leur pouvoir d'achat diminuer. Entre 2014 et 2020, l'inflation cumulée a été de 17%, alors que, sur la même période, seule une augmentation salariale de 1% leur a été octroyée en 2020. Il fait remarquer que les enseignants sont au cœur de notre dispositif mais qu'ils s'appauvrissent d'année en année. Il rajoute que les enseignants en contrat local aspirent à plus de considération salariale et que leur rémunération n'est actuellement pas à la hauteur de leur investissement. Il s'étonne que parallèlement toujours plus d'argent public soit dépensé pour la sécurité, avec une subvention de 42 millions FCFA pour la vidéosurveillance et la rénovation des murs de clôture cette année. Il dénonce cette politique de sécurisation sans fin, ou chaque expert vient ajouter depuis 10 ans des dispositifs coûteux et pas toujours adaptés. Il affirme que l'établissement est devenu la « vache à lait » des entreprises de sécurité privée et appelle à plus de discernement dans la dépense d'argent public. Il annonce enfin que pour ces raisons, les représentants de la liste Intersyndicale voteront contre ce budget.

Monsieur le Proviseur rappelle le caractère évolutif et récurrent des problèmes de sécurité au Niger et se félicite que l'AEFE prenne en compte cette situation à travers son programme de subvention pour que le niveau de sécurité soit au plus haut pour les élèves et les personnels de l'établissement.

Un représentant des parents d'élèves – Liste APE souhaiterait que les préoccupations des parents soient davantage prises en compte dans l'élaboration du budget et qu'ils puissent bénéficier rapidement des investissements qu'ils demandent.

Monsieur le Proviseur répond que les représentants des parents sont associés à la définition des programmes d'investissement au Lycée La Fontaine. Les programmes d'investissement sont nécessairement prévisionnels et sur un terme plus ou moins long. Ils permettent de travailler sur l'avenir de l'établissement.

Arrivée de Monsieur le Conseiller de Coopération et d'Action culturelle et de Madame BLASZCZYK.

Monsieur le Proviseur remercie Monsieur le Directeur des Affaires financières pour l'élaboration et la présentation de ce budget.

Le budget 2022 est soumis au vote pour avis :

Pour : 9

Contre : 4

Abstention : 0

Le budget 2022 reçoit un avis favorable.

4. Carte des emplois (vote pour avis)

Monsieur le Proviseur propose la fermeture de deux postes résidents actuellement non pourvus dans les disciplines suivantes : SVT et SPC.

Il rappelle que ces postes ont été créés suite à la fermeture d'un poste EEMCP2 de Sciences physiques à la rentrée 2019 et d'un poste EEMCP2 de SVT à la rentrée 2020. Depuis leur création, il n'a pas été possible de pourvoir ces postes, faute de candidature. Il est à noter que ces disciplines sont très largement déficitaires au niveau mondial et que les chances de pourvoir ces postes sont très faibles. Pour pallier ces postes non pourvus, l'établissement a recruté des enseignants en contrat local qui ont été formés et qui donnent toute satisfaction. Il semble pertinent d'assurer à ces personnels une place dans notre établissement à long terme, afin notamment de s'assurer de leur collaboration. Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Proviseur a demandé à l'AEFE la fermeture des ces deux postes résidents actuellement non pourvus.

Une représentante des personnels du 2nd degré - Liste Intersyndicale s'étonne que ce soit l'établissement qui demande la fermeture de ces deux postes, alors que l'expérience a montré, notamment en mathématiques, que le nombre de candidatures est très variable d'une année à l'autre et que le recrutement d'un enseignant de SVT et de SPC titulaire n'est pas impossible lors d'une prochaine campagne.

Un représentant des personnels du 2nd degré - Liste Intersyndicale fait remarquer que contrairement aux affirmations de la direction, il n'existe pas de « secteur fortement concurrentiel » à Niamey et que si la direction veut stabiliser les personnels en contrat local dans notre établissement, elle doit mieux les payer et mettre fin à la politique de gel des salaires. Il dénonce à nouveau cette politique qui met les collègues dans l'incertitude des fins de mois depuis maintenant dix ans.

Le représentant des personnels du 2nd degré - Liste SNALC trouve qu'il est important de permettre de stabiliser les enseignants qui sont compétents, c'est pourquoi il votera pour cette proposition, sans que cela soit une position systématique pour l'avenir.

Un représentant des parents d'élèves - Liste APE s'interroge sur les différences de qualité de l'enseignement entre un enseignant en contrat local et un enseignant résident. Il souhaite savoir si une telle mesure peut remettre en cause l'homologation de l'établissement.

Monsieur le Proviseur explique que l'homologation ne peut être remise en cause par cette proposition, le lycée ayant un taux d'enseignants titulaires important, au-dessus de 50%. Il rappelle que ces postes ne sont pas pourvus depuis 2 à 3 ans et que la qualité d'enseignement est très bonne dans ces disciplines. Il rappelle qu'un enseignant résident est titulaire de l'Education nationale et que les enseignants en contrat local, non titulaires, sont formés dans le cadre du plan de formation des personnels (ici, à travers un parcours pour les professeurs à professionnaliser). Ils connaissent donc parfaitement nos programmes et notre système d'enseignement.

Monsieur le Conseiller de Coopération et d'Action culturelle explique qu'il faut que chacun vote en fonction de ce qu'il souhaite pour l'établissement.

La représentante des personnels du 1^{er} degré - Liste Indépendante demande si la fermeture de ces deux postes a été proposée par l'établissement parce que l'AEFE cherchait à fermer d'autres postes dans l'établissement.

Monsieur le Proviseur répond que l'AEFE n'a demandé la fermeture d'aucun poste résident sur cette carte des emplois.

Un représentant des personnels du 2nd degré - Liste Intersyndicale estime que dans cette instance personne n'est habilitée à juger de la compétence des enseignants. Il explique que ce qui fait la spécificité des établissements français à l'étranger par rapport aux structures privées, c'est la présence d'enseignants titulaires de l'Education nationale dont le nombre est passé de 40 à 28 depuis 2014. Il déplore cette évolution et estime que le CE ne doit pas se prononcer en fonction des intérêts des personnes, mais pour l'intérêt général de l'établissement, celui de garder un maximum d'enseignants titulaires de l'Education nationale et de mettre un terme à la baisse constante du nombre de titulaires dans notre établissement.

Les propositions de fermeture d'un poste résident de SVT et d'un poste résident de SPC à la rentrée 2022 sont soumises au vote pour avis :

Pour : 6
Contre : 9
Abstention : 0

Les propositions de fermeture d'un poste résident de SVT et d'un poste résident de SPC à la rentrée 2022 reçoivent un avis défavorable.

5. Question diverses (Annexe 2)

Monsieur le Proviseur fait lecture des questions diverses posées par les représentants des parents d'élèves - Liste APE. Il remarque qu'il s'agit plus de déclarations que de questions diverses et qu'elles ont déjà fait l'objet de multiples débats dans cette instance. Il fait remarquer que l'espace des TWALL n'est pas sous la responsabilité de l'établissement.

Il propose donc d'annexer ces questions diverses au procès-verbal.

Il propose également qu'un groupe de travail soit mis en place pour travailler sur les questions liées au stationnement et à la circulation aux abords de l'établissement.

Un représentant des parents d'élèves - Liste APE estime que ces problèmes doivent trouver une réponse urgente et espère que ce groupe de travail sera réuni rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Proviseur lève la séance à 20h.

Le secrétaire de séance

Le secrétaire adjoint

Le président

Nicolas PRUVOST

Vincent VIVIER

Bruno ASSELIN